

# *Appel à propositions d'animations développement durable 2017*



*Les politiques publiques de Caen et Caen la mer en matière de développement durable et transition énergétique sont inscrites dans plusieurs stratégies territoriales : l'Agenda21, le Plan Climat EnergieTerritorial, Citergie...*

*Les deux collectivités souhaitent développer la sensibilisation du grand public aux divers domaines du développement durable par des animations pédagogiques et ludiques réparties sur l'année.*

*Elles se sont associées pour lancer un appel à propositions d'animations pour atteindre cet objectif.*

*Les structures intéressées peuvent postuler du 10 avril au 13 mai 2017.*

## QUELLES THEMATIQUES ?

- L'appel à propositions d'animations se décline autour de 5 grands domaines :
  - 1) «Vie quotidienne»: Production et consommation responsables (eau, déchets, habillement, produits bien être etc...)
  - 2) "Les mobilités durables"
  - 3) "La transition énergétique"
  - 4) "La biodiversité et ses applications territoriales dans le domaine agricole ou littoral " (loisirs, environnement, alimentation, développement économique..)
  - 5) "La solidarité, les liens intergénérationnels, l'entraide...."
- Les animations pourraient s'organiser en lien avec des temps déjà programmés et qui rassemblent un public nombreux, non sensibilisé et éclectique.

### Quelques exemples :

1. Opération 50 ans d'émotions au Chemin Vert le dimanche 25 juin,
2. Caen Nature Festival du jeudi 29 juin au samedi 1 juillet,
3. Les Sables animés le 29 juillet et 12 août,
4. Festival « Eclat Final » le vendredi 1 et samedi 2 septembre,
5. Place aux assos le samedi 2 septembre,
6. Week-end Inaugural du Stade Nautique (accueil des Jeux Normands + animations nautiques par les clubs caennais) les 15, 16 et 17 septembre
7. Les Foulées de la Mue le dimanche 5 novembre,
8. Croq' Gourmand du vendredi 17 au dimanche 19 novembre (dans le cadre du Mois Gourmand),
9. Fête de la coquille et de la Gastronomie Ouistreham du samedi 18 au dimanche 19 novembre

## QUI PEUT POSTULER ?

Toutes les formes **de structures locales à but non lucratif**, à l'exclusion des entreprises à caractère commercial : les associations, les centres socio-culturels, les centres d'animation jeunesse, les Maisons des Jeunes et de la Culture, la Mission locale, les établissements spécialisés, les structures d'économie sociale et solidaire, les sociétés coopératives....

## COMMENT POSTULER ?

**Du samedi 1 avril au samedi 13 mai 2017**

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 13 mai 2017 à minuit.

Le porteur de projet doit impérativement définir clairement le domaine sur lequel il souhaite porter son (ses) projet(s) d'animation mais également décrire les objectifs, la méthode, le calendrier, les moyens (humains, financiers et techniques) et les critères d'évaluation/bilan.

Le dossier de candidature est téléchargeable ci-dessous. Il peut être également obtenu sur simple demande à la *Direction développement durable, transition énergétique et prévention des risques - Service développement durable*.

## TELECHARGER LE DOSSIER

- [dossier de candidature \(PDF\)](#)
- [dossier de candidature \(Word\)](#)
- [dossier de candidature \(OpenOffice\)](#)
- [liste des pièces à joindre au dossier \(PDF\)](#) .

## ENVOI DU DOSSIER

*La candidature devra être adressée à la Direction développement durable, transition énergétique et prévention des risques - Service développement durable).*

- par courrier (cachet de la poste faisant foi) : Esplanade Jean Marie Louvel – CS 52 700 - 14027 Caen cedex 9
- par courriel : [m.hinard@caenlamer.fr](mailto:m.hinard@caenlamer.fr) (demander impérativement un accusé de réception lors de l'envoi du dossier)

## FINANCEMENT

*La Ville de Caen et Caen la mer mettent chacune à disposition une enveloppe de 10 000 € soit un total de 20 000€ répartis en fonction de leurs domaines de compétences (sous forme de subventions annuelles).*

*Les actions entraînant la création de postes et les demandes de crédits d'investissement seront écartées.*

## ***Fiche récapitulative sur les conditions d'éligibilité et de sélection***

Dans tous les cas, le(s) dossier(s) devra (ont) :

- *présenter une ou plusieurs actions inhabituelles proposées par la structure et être de même nature que celles décrites dans l'objet social de la structure ou s'y référer de manière évidente.*
- *répondre impérativement à un ou plusieurs des 5 domaines thématiques définis préalablement.*

La sélection s'appuiera sur les 5 critères suivants :

- le caractère innovant et original,*
- l'aspect pédagogique et ludique,*
- la cohérence du(es) projet(s) en lien avec des événements existants indiqués ci-dessus,*
- l'engagement de la structure dans la réalisation d'une animation éco responsable et citoyenne,*
- la capacité du porteur de projet à mobiliser des moyens et en particulier financiers et humains,*

En parallèle, l'arbitrage prendra en compte l'équilibre des projets au regard des domaines ciblés et de la répartition géographique sur l'ensemble du territoire. Les projets ne pourront se substituer à des missions de structures spécialisées (ex compostage par le Syvedac, gestion de l'eau par Réseau..).

L'examen des propositions :

*La procédure d'examen des dossiers se fera en deux étapes :*

- 1. l'instruction des projets sera réalisée par le service Développement Durable de Caen/Caen la mer pour vérifier notamment l'éligibilité des projets en fonction des critères et conditions définis préalablement ;*
- 2. le choix définitif et la décision d'attribution d'un financement seront entérinés par des élus représentant les deux collectivités, un représentant de la Direction développement durable, transition énergétique et prévention des risques ainsi*

*qu'un ou plusieurs techniciens de directions « expertes » des différents domaines thématiques.*

*Réalisation du(es) projet(s) d'animation :*

*A l'issue de la décision du jury, le (s) candidat (s) retenu (s) sera (ont) averti (s) par courrier.*

*Des réunions techniques entre les collectivités et les porteurs de projets seront organisées pour établir le planning des animations et l'organisation logistique.*

*A partir de la notification, le porteur de projet devra tout mettre en œuvre pour que le(s) projet(s) proposé(s) soit (ent) réalisé(s) dans l'année civile 2017 et fournir à (aux) la collectivité(s) qui subventionne (nt) le compte rendu complet de l'action ou des actions réalisée(s) dans les 6 premiers mois de l'année 2018.*

*Pour tous renseignements complémentaires sur l'appel à propositions, vous pouvez contacter :*

*1 Mylène Hinard, Animateur projets au 02.31.30.45.01 ou 06 13 37 29 56 ou [m.hinard@caenlamer.fr](mailto:m.hinard@caenlamer.fr)*

*2 Peggy Moricet, Chef de service développement durable au 02.31.28.40.53 ou [p.moricet@caenlamer.fr](mailto:p.moricet@caenlamer.fr)*